



## Criminaliser les Gilets Jaunes en France: le terrorisme d'état en marche?

Par [Jean-Yves Jézéquel](#)

Mondialisation.ca, 01 décembre 2019

Région : [L'Europe](#)

Thème: [Droits humains et État policier](#), [Loi et Justice](#)

L'actualité des Gilets jaunes nous oblige à parler de terrorisme d'État, car celui-ci est directement en cause puisqu'il a été révélé brutalement par le comportement de Didier Lallement, Préfet de Police de Paris, nommé récemment à ce poste par les tyrans de la macronie, puisque son prédécesseur démissionné de force se montrait trop respectueux du droit constitutionnel. Ce haut fonctionnaire de l'État français républicain a manifestement et délibérément confirmé le 16 novembre dernier, Place d'Italie, le terrorisme d'État en marche, en répondant à une dame pacifique qui se disait Gilet jaune. Cet aveu du Préfet de police de Paris, retourné sur les lieux du crime pour y constater son efficacité, a été filmé et diffusé sur Internet: on ne peut donc pas le contester. Lallement affirme clairement et sans honte: « *Nous ne sommes pas dans le même camp, Madame!* » Il représente pourtant théoriquement la « République Française » et il était donc tenu à un devoir de neutralité, même si personnellement il est opposé aux revendications plus que légitimes d'au moins 70% de la population de ce pays. Certes, il est évident que Lallement fait partie des bobos et des nantis du système, grassement payé par les impôts de ce peuple qu'il place dans un « camp adverse »! On peut d'ores et déjà se dire que ce comportement relève d'une forme de délire!

Avant d'en faire une analyse un peu plus détaillée, rappelons que le terrorisme d'État consiste en une pratique de la terreur par un État dit de « Droit », sur sa propre population, comme méthode de gouvernement. La terreur permet au pouvoir en place de briser, à force de mesures extrêmes, arbitraires, illégales, anticonstitutionnelles, violentes, et de sidération collective, ceux qui lui résistent. Inutile d'insister sur le fait que le recours à la terreur rend d'office illégitime tout pouvoir qui se révèle ainsi être intrinsèquement pervers et que le devoir des citoyens est de renverser un tel pouvoir.

Le phénomène de sidération a la particularité de créer dans l'individu sidéré un morcellement. Cette situation psychique est qualifiée de « psychotique » par les psychologues. Quand l'État nous sidère par sa pratique avérée de la terreur, c'est la santé mentale qui nous est ouvertement interdite et la pathologie est en même temps décrétée, anachroniquement et paradoxalement, comme la « normalité »!

Le fait de criminaliser un comportement, celui des Gilets jaunes, jugé arbitrairement et implicitement par Lallement, comme « non conventionnel », selon les termes de la loi Valls sur le terrorisme, ne peut avoir pour but que d'installer la « légitimité » d'un « non-sens » et ainsi, de prolonger indéfiniment l'effet de sidération. Le spectacle insensé de la violence policière organisée à la Place d'Italie le 16 novembre dernier, a gravé et laissé dans la « conscience collective », (obligatoirement morcelée des citoyens qui ont assisté, à cette

occasion, à une surenchère de la toute-puissance accordée à une police qu'il est formellement interdit de critiquer, ceux-ci étant dans le « bon camp » et le peuple opprimé dans le « mauvais camp »), une énorme sidération des citoyens pétrifiés devant la toute puissance de la répression policière, bénéficiant d'une absolue impunité!

Lallement a organisé le spectacle de la brutalité terroriste du Pouvoir, afin de nous donner «à voir», ce qu'il en coûte à tout citoyen ne se terrant pas dans le silence muet de la sidération face à la toute-puissance de l'État terroriste! Moi, l'État, j'ai le pouvoir arbitraire de maltraiter ou de massacrer n'importe qui sans l'avis d'un juge qui de toute façon est lui aussi dans le même «camp»! Tous les citoyens de ce pays qui protestent, sont placés d'office dans la même situation que celle de «terroristes», de « foule haineuse », de gens qui « ne sont rien » ou qui «menacent la République». Nulle preuve du désastre ultralibéral n'est nécessaire; nulle légitimité constitutionnelle à protester n'est nécessaire: l'État est tout puissant et s'autorise à réprimer, à brutaliser, à intimider, à dissuader les revendications. Ceux qui ne se soumettent pas à la toute puissance de l'État terroriste sont dans un « autre camp »!

En observant le traitement judiciaire odieux qui est fait contre les Gilets jaunes, avec la complicité d'une magistrature collabo, le citoyen spectateur passe d'une image qu'il voit sur ses écrans de télévision à une image qu'il ne voit pas, celle de l'invisibilité du choc de la lutte du « camp du bien » contre « le camp du mal ». Puis, grâce à la mise en scène spectaculaire de Lallement sur la place d'Italie, le mal est identifié à l'image des Gilets jaunes. La personnification du mal est un soulagement extraordinaire offert par le Pouvoir aux citoyens bobos partisans macroniens qui peuvent désormais clairement « choisir leur camp »: celui de la complète complicité avec le terrorisme d'État ou celui de l'option du terrorisme contre l'État!

C'est l'artifice rhétorique habituel du Pouvoir qui gère son «management de la terreur», dans le but de provoquer une sidération des citoyens et de les conditionner pour «la fabrique du consentement». C'est l'absurdité du discours officiel qui fait qu'on ne peut pas le contester.

La sidération pétrifie. Nous voyons tous que quelque chose n'est pas net et profondément incohérent dans ce discours officiel de Lallement et de ceux qu'il représente, mais cette faille qui apparaît dans le discours a pour but de nous «morceler».

Le psittacisme journalistique, quant à lui, a une force incantatoire et le compte rendu en boucle des violences des «casseurs» assimilés aux Gilets jaunes, compte rendu quasi jubilatoire pratiqué par les supports médiatiques officiels, est une exhibition qui s'impose à tous les citoyens. En réalité, il n'y a pas de représentation possible des faits; c'est chaque fois une exhibition, impliquant une manipulation, et c'est par cela que l'effet de sidération est garanti. La sidération vient de l'impossibilité pour chacun d'entre nous de déchiffrer le réel; elle ne vient pas en soi de la violence exhibée elle-même.

Le citoyen ainsi «morcelé» à son insu, ne peut retrouver son «unité individuelle» que par une surenchère dans ses paroles d'adhésion à ce qui lui a été assené. Ensuite, une fusion identification s'opère avec le Pouvoir qui a montré, nommé, déclaré les faits. «Le bon camp de la légitimité étatique», comme la fusion entre les surveillants et les surveillés, peut se mettre en place. Le Pouvoir a les mains libres pour décréter une dictature devenue parfaitement «légitime» dans son discours. Des gens bien intentionnés (les bobos macroniens et profiteurs d'en haut) vont s'étonner que la police ne tire pas encore à balles

réelles sur ce peuple qui appartient à «un autre camp» incompatible avec le leur!

(Cf., les BHL et autres Luc Ferry) Si quelqu'un ose montrer les failles dans le discours du Pouvoir, alors apparaît la psychose qui a pour effet immédiat de supprimer tout mécanisme de défense. Le Pouvoir peut abolir l'État de Droit, installer une authentique dictature et peut déclarer tout ce qu'il veut, jusqu'à rejeter la vie privée hors des libertés fondamentales. Le citoyen voit se dresser des sens interdits partout, il est piégé, nassé; il n'a plus les moyens de se défendre, sauf s'il en vient à prendre les armes! C'est ainsi que la guerre civile est préparée et programmée par les charlatans de l'irresponsabilité politique dont Lallement est un brillant serviteur.

Le dissident Gilet jaune est bien un résistant. Dans le «camp» macronien, on va faire entendre que cette classe «haineuse», celle de ceux qui «ne sont rien», ne peut pas avoir raison contre la majesté de la République sacralisée et «innocente» en tant que sacrée. Le dissident contestataire devient donc le «traître» ou le «complotiste», le «récalcitrant», « l'ennemi de la République », « le fainéant » qui ne veut pas « traverser la rue pour trouver un emploi », le « salaud de pauvre » accusé en même temps, dans un amalgame exécrationnel, « d'antisémitisme », « d'homophobie » et autres injures... Pour le macronien moyen, il faut faire taire impérativement ce divergent par tous les moyens. Tous les «frondeurs» et «résistants» de l'histoire ont été persécutés par les Pouvoirs en place et il n'y a rien d'étonnant à cela puisque le Pouvoir ne s'inquiète que de sa pérennité et de ses intérêts immédiats jamais compatibles avec ceux d'une démocratie.

Ce management de la terreur, révélé par Lallement et pratiqué par l'État, ne peut que déboucher sur la guerre civile! Les «responsables savent parfaitement ce qu'ils font», c'est pourquoi, nous ne pouvons pas leur pardonner!

Lallement choisissait la place d'Italie pour autoriser la manifestation du premier anniversaire de la révolte des Gilets jaunes, le 16 novembre dernier.

Cette place avait l'avantage d'être entourée de travaux: on pouvait donc facilement y organiser la casse.

Le maire du 13<sup>ème</sup> arrondissement protestait vigoureusement mais l'État tout-puissant lui disait de la fermer!

Avant 14h00, heure du début de la manifestation autorisée, des «policiers casseurs» étaient déjà à l'œuvre depuis 10h00 du matin pour dresser des barricades au nez et à la barbe de leurs collègues CRS.

Le dispositif policier ceinturait la Place d'Italie et laissait faire sans intervenir.

Des feux étaient allumés et un camion des services de propreté de la ville de Paris arrivait tout naturellement sur la place et déversait devant la police des palettes de bois pour alimenter le feu des barricades: ce fait a été filmé par un témoin et diffusé sur Internet en direct. On était à deux heures du début de la manifestation.

Le monument militaire de la place d'Italie était profané devant la police qui ne bronchait pas.

La police laissait la place se remplir et organisait immédiatement la nasse.

La violence organisée se mettait en route et les télévisions collabos étaient à l'oeuvre pour montrer à quel point ces Gilets jaunes, fêtant l'anniversaire d'une année de lutte et de sacrifices consentis, étaient des ordures à éliminer impitoyablement.

Le gazage était déclenché, puis le concert des grenades GLI F4, des LBD 40 et de toute l'artillerie habituelle était orchestré par Lallement depuis le pupitre de la préfecture de Paris. Puis satisfait du travail accompli, fier de son fascisme transcendant, il allait compter les nombreuses victimes de cette violence policière...

Tout le monde était massacré: Gilets jaunes et journalistes de la presse indépendante, passants, touristes et visiteurs, sans distinction...

Lallement déclarait hypocritement qu'il avait organisé un «canal d'évacuation» avant l'intervention violente des «Forces de l'Ordre» transformées en milices!

A 14h00 il déclarait «interdite» une manifestation qui était autorisée! Les gens qui étaient là étaient nassés, et ne pouvaient en aucun cas savoir que tout à coup la manifestation n'était plus autorisée!

On les verbalisait donc «en veux-tu en voilà»: contraventions de 135 euros, interpellés, arrêtés, menottés, nassés, gazés, massacrés...

Les casseurs étant des gens de la police, comme on l'a relevé, pouvaient se replier tranquillement derrière les rangs de leurs confrères en uniformes pour se protéger de la colère de ceux qui les avaient repérés... Dans la France macronienne, on connaît désormais les BAC Blocs.

Lallement commettait une série d'infractions graves:

Article 223-1 du Code pénal: mise en danger délibéré de la vie d'autrui...

Articles 322-1: complicité de dégradations volontaires de biens publics...

Articles 222-9 à 222-13: Violences volontaires par l'autorité publique...

Article 432-4: Atteinte à la liberté par séquestration arbitraire effectuée par l'autorité publique... Interpellations, gardes à vue illégales, violences sur des gens présents sur les lieux de bonne foi (manifestation autorisée) mais interdite sans préavis sans qu'ils ne puissent le savoir!

Article 432-10: Délit de concussion. C'est la perception d'argent qui n'est pas dû! Les gens qui ont été verbalisés n'avaient pas à payer ces amendes illégales...

Enfin, seul le Procureur de Paris peut déclencher aujourd'hui une enquête et identifier les responsabilités pénales et disciplinaires. Mais comble d'ironie, le nouveau Procureur de Paris est justement un ami de Macron qui a été placé à ce poste clé et qui a organisé les gardes à vue préventives des Gilets jaunes! La «démocratie» est décidément magnifique et elle est belle à voir en France!

Le Procureur de Paris s'avère être dans « le même camp » que Lallement, comme l'IGPN, comme la magistrature, comme le Parlement, comme le Conseil Constitutionnel... etc. Tout est verrouillé et le pouvoir ne souffre pas d'être partagé: pas de contre-pouvoir, pas

d'échappatoire, pas de liberté, pas de fraternité, pas d'égalité de tous devant la loi; seulement le pouvoir absolu d'un côté et la soumission absolue de l'autre... une parfaite dictature.

## CONCLUSION

La République révèle enfin son vrai visage et sa réelle nature: un « camp de répression » dans lequel le peuple est parqué pour être dressé non seulement à la soumission mais plus encore, dressé à aimer sa soumission, grâce au mensonge qui a assez duré. Le peuple Français vient de découvrir que le « camp » de la République n'est pas au service des intérêts du bien commun du peuple tout entier, mais au service d'une caste de privilégiés qui ont organisé le dressage du peuple pour l'exploitation et le pillage du peuple. La caste des tyrans du « camp » spécialisé en dressage, ne supporte plus que ce peuple ait encore quelque chose à revendiquer. Elle veut « remettre de l'ordre »: les Maîtres d'un côté (le camp des élites) les esclaves de l'autre (le camp des maltraités, de « ceux qui ne sont rien », de « la foule haineuse »)...

Pour le moment, nous connaissons le cas de cette pauvre dame qui fermait ses volets à Marseille, visée de sang froid par un tir de LBD 40, et décédée des suites de cette agression criminelle de la police française. Puis un Gilet jaune, filmé levant les bras au ciel, était lui aussi abattu de sang froid par un sniper de la police, sur les Champs Élysées, le samedi 24 novembre 2018 et dont personne n'a jamais plus entendu parler. La scène était captée en direct par le téléphone d'un « étrange témoin » enregistrant à la fois les policiers meurtriers et la victime s'écroulant sur le sol! Pour le moment, la tuerie de masse n'a pas encore été ordonnée, mais tout indique qu'elle ne va pas tarder, peut-être déguisée en attentat islamiste du genre « Promenade des Anglais ». On nous serine depuis un bon moment que « nos compatriotes djihadistes égorgeurs sont de retour de Syrie », comme si le terrain était déjà psychologiquement préparé pour une nouvelle mise en scène du terrorisme d'État et pour la justification de la violence par la confortable opportunité d'un bouc émissaire de service...

Je ne sais pas pourquoi cette histoire du Préfet Lallement s'impose à mon esprit et me renvoie subtilement à celle d'Anders Behring Breivik, ce Norvégien de 32 ans qui avait planifié et réalisé le carnage du 22 juillet 2011 à Oslo et sur l'île d'Utoya: 77 morts par balles et 151 blessés à lui tout seul. Il avait organisé froidement ce massacre pour satisfaire ses convictions idéologiques, dans la pure tradition du conservatisme chrétien, illuminé par sa mission spirituelle de nouveau Templier, incarnant les vraies valeurs de notre « grande culture judéo-chrétienne, paulinienne », exaltée et inspirant la perfection indépassable de l'ultralibéralisme au service d'une élite qui pense résolument, tout comme le Préfet Lallement, qu'elle « sera là pour toujours » (Cf., allocution de Lallement le samedi 16 novembre 2019). Cette élite est persuadée qu'elle verra prochainement en France la fin des Gilets jaunes écrasés par la puissance du terrorisme d'État! La guerre du « camp Lallement », me fait penser à la guerre du « camp Breivik », comme s'il y avait entre ces gens-là un lien mystérieux qui les unissait au-delà de la raison et de la conscience...

Mais qui a déjà entendu dire qu'un Pouvoir, qu'un État, qu'un Empire et ses Légions toute puissantes « auraient été là pour toujours » en ayant eu le dernier mot sur les peuples?! Non Monsieur Lallement, ce cas de figure n'existe pas: « vous n'êtes pas là pour toujours », le Pouvoir « n'est pas là pour toujours », l'État « n'est pas là pour toujours », car le mensonge n'a qu'une durée de vie limitée. En revanche, le peuple lui est assurément là comme il était là avant l'erreur étatique et comme il sera encore là après le jour de sa chute finale, et cela

jusqu'à ce que la Terre Mère ait décidé elle même de la fin ultime de l'aventure humaine sur la planète...

Jean-Yves Jézéquel

La source originale de cet article est Mondialisation.ca  
Copyright © [Jean-Yves Jézéquel](#), Mondialisation.ca, 2019

---

Articles Par : [Jean-Yves Jézéquel](#)

### A propos :

Jean-Yves Jézéquel, philosophe et psychanalyste, diplômé du troisième cycle en sciences humaines, est l'auteur d'une trentaine d'essais en philosophie, spiritualité, religion, psychologie. Il publie également depuis 2014, une série d'analyses sur les grandes questions actuelles de société.

**Avis de non-responsabilité** : Les opinions exprimées dans cet article n'engagent que le ou les auteurs. Le Centre de recherche sur la mondialisation se dégage de toute responsabilité concernant le contenu de cet article et ne sera pas tenu responsable pour des erreurs ou informations incorrectes ou inexacts.

Le Centre de recherche sur la mondialisation (CRM) accorde la permission de reproduire la version intégrale ou des extraits d'articles du site [Mondialisation.ca](#) sur des sites de médias alternatifs. La source de l'article, l'adresse url ainsi qu'un hyperlien vers l'article original du CRM doivent être indiqués. Une note de droit d'auteur (copyright) doit également être indiquée.

Pour publier des articles de [Mondialisation.ca](#) en format papier ou autre, y compris les sites Internet commerciaux, contactez: [media@globalresearch.ca](mailto:media@globalresearch.ca)

[Mondialisation.ca](#) contient du matériel protégé par le droit d'auteur, dont le détenteur n'a pas toujours autorisé l'utilisation. Nous mettons ce matériel à la disposition de nos lecteurs en vertu du principe "d'utilisation équitable", dans le but d'améliorer la compréhension des enjeux politiques, économiques et sociaux. Tout le matériel mis en ligne sur ce site est à but non lucratif. Il est mis à la disposition de tous ceux qui s'y intéressent dans le but de faire de la recherche ainsi qu'à des fins éducatives. Si vous désirez utiliser du matériel protégé par le droit d'auteur pour des raisons autres que "l'utilisation équitable", vous devez demander la permission au détenteur du droit d'auteur.

Contact média: [media@globalresearch.ca](mailto:media@globalresearch.ca)